

enquêtes intelligemment pour savoir si un tel, un tel ou un tel autre, peut bénéficier d'une libération conditionnelle. Je n'ai que des félicitations à adresser au ministère dans ce cas-là.

On fait des examens de la situation; on fait des enquêtes sérieuses avant de libérer quelqu'un. C'est ce que j'ai constaté. Il y a eu des erreurs. On sait, d'ailleurs, que n'importe qui, comme nous, peut faire des erreurs. Au fait, tant que nous serons des êtres humains, nous verrons des erreurs et nous en commettrons. Celui qui n'en commet pas n'est pas avec nous, ici; il est dans un autre département à Montréal.

Monsieur le président, tout ceci pour dire au ministre de la Justice que son ministère est un ministère important, car lorsque nous parlons de justice, au Canada ou dans une province quelconque, la justice, à mon sens, est la base d'une structure sociale qui peut tenir debout, d'une structure sociale qui peut prendre de la valeur, et cette base, qui est la justice égale pour tous, doit être appliquée à tous les niveaux, à la grandeur d'un pays comme le nôtre.

Alors, monsieur le président, nous allons certainement voter en faveur des crédits du ministère de la Justice. Seulement, je voudrais que le ministre tienne compte des représentations que je viens de faire à l'endroit des vandales que nous avons dans la province de Québec et qu'il tienne compte aussi de la réhabilitation, surtout, de nos jeunes ou des moins jeunes qui sortent de prison ou du pénitencier, sans oublier la question relative à la peine de mort qui doit être votée sérieusement, sans «partisanerie» politique et dans le meilleur intérêt de la société canadienne qui mérite toute la protection que nous pouvons lui donner, en tant que représentants élus, ici, à la Chambre des communes.

• (9.10 p.m.)

[Traduction]

**M. Brewin:** Monsieur le président, mes remarques s'adressent surtout au ministre de la Justice, mais avant de les entamer, j'aimerais revenir brièvement aux propos du député d'Edmonton-Strathcona. Je regrette qu'il soit absent en ce moment, mais je n'ai aucun doute qu'il lira mon discours. Il s'en est pris à certains députés au sujet de l'affaire Truscott. Je n'ai pas l'intention de discuter de cette cause, mais je me permets de faire remarquer au député que le respect de la justice n'interdit pas de critiquer avec respect les décisions rendues par les tribunaux, même les plus élevés.

Si un député s'est profondément pénétré de l'innocence d'un inculpé, même si ce dernier

[M. Caouette.]

est coupable aux yeux des tribunaux, alors il est de son devoir de s'assurer, autant que faire se peut, que justice soit faite, dans l'intérêt même de celle-ci, même si son comportement peut donner à penser à certains qu'il est irrespectueux envers les tribunaux. Je voudrais rappeler au député, ainsi que je crois l'avoir dit tantôt, qu'un des juges éminents de la Cour suprême du Canada voyait l'affaire Truscott d'une façon fort différente. J'ajouterais qu'il n'y a pas seulement qu'une poignée d'excentriques et d'originaux qui s'intéressent encore à cette cause célèbre. J'aimerais lui signaler l'éditorial qui a paru dans le *Star* de Montréal, le 28 octobre, dans lequel on réclame la revision du procès de Truscott, ainsi que sa mise en liberté surveillée dans le plus bref délai.

Monsieur l'Orateur, le ministre remplit des fonctions aussi nombreuses que variées. Je suis d'accord sur les sous-entendus des discours du député de Bow-River et du député de Vancouver-Est, qui ont exprimé l'avis qu'il faudrait faire souffler un grand vent de réforme dans tous les bureaux du ministère de la Justice, et qu'il nous faut des lois modernes et éclairées, surtout dans le domaine du droit pénal, ainsi qu'ailleurs.

Le ministre, on l'a dit, est jeune encore. C'est un ministre compétent qui a la réputation, bien méritée sans doute, d'être «libéral», et plus il y aura de ces gens-là sur les banquettes du Trésor, mieux cela vaudra. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses fonctions si importantes de ministre de la Justice; je voudrais néanmoins parler ce soir de la plus importante de toutes ses fonctions, celle de conseiller principal du gouvernement en matières constitutionnelles. Cela est toujours important en régime fédéral, mais aujourd'hui cette importance est cruciale.

Le 28 septembre, au cours d'une interview télévisée, le premier ministre a dit que la crise de l'unité nationale qui sévit en ce moment menace le Canada dans son existence même et il a conjuré tous les partis politiques de se conformer aux précédents établis en temps de guerre et de se rallier à des objectifs fondamentaux. Monsieur le président, c'est précisément là ce que nous, dans notre parti, nous voudrions faire mais il est tout à fait inutile d'espérer nous voir nous rallier à ces objectifs et puis de refuser à la Chambre toute occasion raisonnable de les discuter.

Ne vous y trompez pas: la crise de l'unité nationale telle qu'elle se présente actuellement comporte des éléments constitutionnels qu'on ne peut méconnaître. On ne peut les esquiver, prétendre qu'ils n'existent pas ou les considérer par brides et morceaux. Il faut y faire face et la meilleure place pour cela, c'est ici même, au Parlement. Je vais inviter